



Taxe Plus value après séparation

Par Coco3888

Bonjour avec mon ex conjoint, nous nous sommes séparés. Nous avons une maison en commun à 50 % chacun. après avoir fait une dissolution de PACS, j'ai intégré un logement social le 24 novembre 2023. Monsieur a tardé à prendre la décision de mettre en vente notre maison, en juillet 2024. Nous avons eu des acheteurs qui se sont désistés il y a quelques jours. Cela fait bientôt un an que j'ai quitté le domicile. Si je n'ai pas vendu la maison avant fin novembre 2024, on m'a informé que je devais payer une plus-value pour résidence secondaire car cela fera 1 an que je n'habite dans ma maison et que ce n'est plus ma résidence principale. Monsieur qu'en a lui habite toujours dedans.

Quelle est la solution pour éviter cette taxe ? Faut-il que je réintègre ma maison et vendre ensuite?

J'ai un enfant de trois ans, éviter plusieurs déménagements serait mieux pour lui dans le meilleur des mondes.

Merci par avance pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour

En cas de séparation le fisc est en général indulgent pour la durée de la vente.

Monsieur paye-t-il une indemnité d'occupation ? Sinon ce sera à déduire de sa part du prix.